

Compte-rendu du comité de pilotage SCoT du 23/06/2016

Présents :

Isabelle Auricoste (présidente du pays Ruffécois), Martin Grolée (chargé de mission SCoT du pays Ruffécois), Marie Antigny-Huleux (Citadia)

Armand Beaufort (membre du comité de pilotage-commune de Luxé), Gaetan Berrehouc (délégué de la commune de Fontclaireau), Georges Berthu (délégué de la commune de Longré), James Chabauty (Maire de Montignac), Bernadette Gardette (déléguée de la commune de Vars), Dominique Ravaud (Maire de la foret de Tessé), Philippe Boireau (maire de Fontclaireau), Patricia Rivolet (Maire de Nanclars), Jean Louis Stasiak (Président de la CDC de la Boixe/Maire de Xambes).

Objectifs du comité de pilotage

La deuxième ambition du PADD amène à se poser la question de comment on dirige le développement de demain, c'est de cette question dont va discuter aujourd'hui.

L'objectif de la réunion est de voir comment on accueille les populations au regard de l'aire d'influence des différents pôles, et de commencer à décliner les objectifs d'accueil sur carte.

Synthèse des débats

Marie Antigny Huleux explique les différents critères utilisés pour définir les secteurs géographiques d'accueil de population :

Le 1^{er} critère est l'aire urbaine d'agglomération d'Angoulême, Marie Antigny Huleux rappelle que 75% de la croissance de population du Ruffécois s'est faite sur le territoire de la CDC de la Boixe.

Le 2^{eme} critère est le pôle de service supérieur (Ruffec), un rayon de 15 km est dessiné autour de ce pôle.

3^{eme} critère : les pôles de services intermédiaires (Mansle et Aigre) : Un rayon de 10 km est établi autour de ses pôles.

Le dernier critère consiste en un périmètre de 7 km autour des pôles de proximité.

Marie Antigny Huleux rappelle que l'objectif de ce travail est de renforcer l'armature urbaine du territoire et de conserver et développer les services/commerces sur le territoire du Pays Ruffécois.

A Broute intervient, selon lui personne n'a trouvé la solution aujourd'hui pour la revitalisation des centres bourgs. Il insiste également sur le fait que la méthodologie proposée s'applique à un territoire en développement mais pas au Ruffécois.

Un autre participant précise que si l'objectif est de sauver les équipements du territoire, il faudrait savoir quelle masse de population il est nécessaire d'accueillir pour conserver tel équipement (exemple du collège à Aigre et Villefagnan) et ensuite fixer des objectifs en fonction de cela.

Marie Antigny Huleux précise qu'aujourd'hui il est difficile d'avoir ce type de données et qu'on ne sait pas combien de personnes il faut accueillir pour sauver un collège par exemple.

Isabelle Auricoste dit que ça doit être possible de connaître ça en faisant une comparaison avec d'autres territoires.

Le constat général fait par les élus est que la méthode statistique utilisée pour définir les aires d'influence est une méthode trop technocratique qui peut être erronée et qui ne permet pas aux habitudes ressenties sur le territoire

Marie Antigny Huleux rappelle qu'il avait déjà été demandé aux élus de définir quels étaient leurs bassins de vie afin de voir quelle population utilisait quel équipement, mais l'exercice s'est avéré compliqué.

M Berrehouc précise qu'il est important aussi de prendre en compte l'attractivité de tout ce qui a trait aux loisirs.

Sophie Mevellec dit qu'il faudrait une carte avec tous les services du territoire et les aires d'influence associés à chaque service.

Il doit être possible d'obtenir des données en se rapprochant des SIVOM/SIVOS

Fin de réunion

Une grille des services va être établie, avec un questionnaire pour évaluer l'aire d'influence de chaque équipement. Martin Grolée passera dans chaque commune pour travailler sur cette grille.